



FCPI

Dividendes Plus n°13

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

Souscription limitée

25 %

de réduction d'impôt sur le revenu

en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 6 ans maximum, soit au plus tard le 31 décembre 2031



VATEL CAPITAL



25% DE RÉDUCTION D'IMPÔT

Sur le revenu en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 6 ans maximum, soit au plus tard le 31 décembre 2031

POURQUOI SOUSCRIRE AU FCPI DIVIDENDES PLUS N°13

POUR DIVERSIFIER MON PATRIMOINE EN INVESTISSANT DANS DES PME VERSANT DES DIVIDENDES POTENTIELS

Le Fonds a pour objectif d'être investi à hauteur de 100 % de son actif dans des petites et moyennes entreprises innovantes ayant leur siège social en France ainsi que dans le reste de l'espace économique européen.

Les entreprises seront notamment sélectionnées sur des critères de maturité, de rentabilité, de potentiel de développement et sur leur capacité à distribuer des dividendes, selon l'analyse de la société de gestion.

Le FCPI Dividendes Plus n°13 sélectionnera des sociétés satisfaisant aux critères d'éligibilité au FCPI et présentant des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds.

LA DÉCISION DE VERSER UN DIVIDENDE PEUT TRADUIRE LA CONFIANCE DE LA DIRECTION DANS LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA SOCIÉTÉ

NB. Le versement des dividendes n'est pas garanti et dépend de la santé financière de l'entreprise et de la volonté de sa direction.

QU'EST-CE QU'UN DIVIDENDE ?

Il s'agit d'un revenu versé par l'entreprise à ses actionnaires une ou plusieurs fois par an (certaines sociétés versent un acompte sur dividende).

Le montant du dividende est proposé en Assemblée générale Ordinaire et voté par les actionnaires.

Celui-ci peut être payable en numéraire ou en actions. Dans l'hypothèse où il est payé en numéraire, il peut être versé par prélèvement sur le bénéfice ou sur les réserves si celui-ci est insuffisant.

Le dividende perçu par le FCPI est exonéré de tout impôt et est capitalisé dans le fonds.

POUR BÉNÉFICIER D'UNE DURÉE D'INVESTISSEMENT DE 6 ANS, SANS PROROGATION

La durée de vie du FCPI Dividendes Plus n°13 est de 6 ans maximum à compter de sa constitution. Aucune période de prorogation n'est prévue. La mise en liquidation du fonds interviendra au plus tard le 31 décembre 2031. Cette durée de blocage des fonds se situe parmi les plus courtes du marché.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que le fonds pourrait décaler sa mise en liquidation avec l'accord de l'AMF si la société de gestion ne parvenait pas à céder toutes les positions.

**6 ans
maximum**

POUR RÉDUIRE MES IMPÔTS

En souscrivant au FCPI Dividendes Plus n°13, je bénéficie de **25 % de réduction d'impôt** sur le revenu en contrepartie d'une durée de blocage de **6 ans maximum**, soit au plus tard le 31 décembre 2031. Les avantages fiscaux auxquels mon investissement ouvre droit sont plafonnés dans les limites exposées ci-après. A la sortie, les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt (hors prélèvements sociaux**).

POUR BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE DE VATEL CAPITAL DANS LA GESTION DE FCPI

L'équipe de gérants de Vatel Capital travaille ensemble depuis plus de dix ans. Le FCPI Dividendes Plus n°13 est le 18^{ème} FCPI géré par Vatel Capital. Vatel Capital a déjà procédé au remboursement de ses 12 premiers FCPI dont 11 en performance positive, hors avantage fiscal. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUEL MONTANT SOUSCRIRE POUR RÉDUIRE MON IMPÔT SUR LE REVENU ?

Les contribuables domiciliés fiscalement en France peuvent bénéficier d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 25 % des versements, hors droits d'entrée, effectués au titre de souscriptions de parts de FCPI (article 199 terdecies-0 A VI-A du Code Général des Impôts).

—→ **24 000 €**

C'est le montant de souscription maximum permettant à un couple de maximiser la réduction d'IRPP en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans.

—→ **12 000 €**

C'est le montant de souscription maximum permettant à un célibataire de maximiser la réduction d'IRPP en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans.



QUELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ?

100 % DE L'ACTIF DU FONDS INVESTI EN ENTREPRISES INNOVANTES VERSANT DES DIVIDENDES POTENTIELS

Les entreprises sont sélectionnées pour leur maturité, leur rentabilité, leur potentiel de développement et leur capacité à verser des dividendes potentiels.

La partie du Fonds non investie en entreprises innovantes est investie en produits de taux (obligations d'entreprises, OPCVM ou FIA monétaires et obligataires, certificats de dépôt, bons du Trésor, obligations et titres analogues émis dans les pays de la zone Euro) ainsi qu'en OPCVM ou FIA actions et ETF dont l'exposition aux actions peut atteindre 100 %.

Ces supports pourront représenter jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds, notamment pendant la période d'investissement et pendant la période de pré-liquidation du Fonds.

Les dividendes perçus par le Fonds seront capitalisés et le Fonds ne pourra procéder à aucune distribution pendant la période d'indisponibilité fiscale, soit pendant une période de cinq ans à compter de la clôture définitive de la période de souscription des parts A.

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ET RECONNUE DANS LE CAPITAL INVESTISSEMENT INNOVANT

Société de gestion indépendante et entrepreneuriale agréée par l'AMF, Vatel Capital est spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées. Avec près de 500 M€ d'actifs sous gestion, elle s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de dix ans. Nous investissons dans des entreprises de nombreux secteurs, notamment ceux de la santé, des énergies renouvelables, des services aux entreprises et d'Internet et propose également une offre financière sur les actifs tangibles tels que la forêt, les terres agricoles et les énergies renouvelables. Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie "non coté". En 2015, 2018, 2021, 2022 et

2023, le FCP Vatel Flexible a obtenu le Lipper Fund Award. En 2020, Vatel Capital est élue 2^{ème} société préférée des CGPI dans la catégorie "Capital Investissement" du journal Investissements Conseils. En 2022, Vatel Capital reçoit "le premier prix de la rédaction" du journal Investissements Conseils dans la catégorie "Autres diversifications". En 2020 et 2022, Vatel Capital occupe la 2^{ème} place du palmarès de Gestion de Fortune dans la catégorie Capital Investissement. En 2020, 2022 et 2023 Vatel Capital s'est vue récompensée au palmarès de Gestion de Fortune dans la catégorie Capital Investissement.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Votre argent est bloqué pendant une durée maximale de six années, soit jusqu'au 31 décembre 2031 au plus tard.

Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises innovantes qui présentent des risques particuliers ; c'est pour cette raison votre investissement n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital.



EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS DANS DES SECTEURS INNOVANTS

Aucun secteur économique ne sera privilégié, pourvu que les sociétés satisfassent aux critères d'éligibilité au FCPI et présentent des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. Le Fonds pourra notamment investir dans des secteurs tels que l'industrie innovante, les technologies médicales, les logiciels et Internet.



INDUSTRIE INNOVANTE

Parmi les douze filières industrielles retenues par BPI France et le Ministère de l'Industrie, comme étant stratégiques au niveau national, on peut citer les industries de l'énergie, le secteur naval et les matériaux.

DANS CES DOMAINES, LES FCPI DE VATEL CAPITAL ONT NOTAMMENT PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES DANS L'INJECTION PLASTIQUE, LE DÉVELOPPEMENT D'UNITÉS DE MÉTHANISATION AGRICOLE, LA PRODUCTION DE BIOCARBURANT, LA PRODUCTION DE GRANULÉS DE BOIS ET LES SYSTÈMES DE MANUTENTION POUR INFRASTRUCTURES PORTUAIRES.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur de l'industrie innovante présente des aléas. Le taux de croissance du secteur d'activité présenté ne préjuge en rien de la performance du Fonds.



NUMÉRIQUE

Le numérique inclut les technologies fondées sur le protocole IP qui facilitent les échanges d'informations entre particuliers, entreprises et machines (par exemple, l'Internet mobile, l'Internet des objets ou le "cloud computing"). Mais il intègre aussi la production et l'exploitation d'un volume exponentiel de données - le Big Data - et des progrès très rapides en matière de robotisation. Dans cette acception large, les changements induits par le numérique sur nos modes de vie, de consommation, de production ou de prise de décision, apparaissent d'autant plus radicaux.

DANS CE DOMAINE, LES FCPI DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : GESTION AUTOMATIQUE DE GRANDES BASES DE DONNÉES, LOGICIELS « MÉTIERS » POUR LES PME, LOGICIELS POUR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE, LOGICIELS DE GESTION ET LOGICIELS DÉDIÉS À LA GESTION D'ACTIF, L'ASSURANCE ET LE CRÉDIT, LA COMPARAISON DE PRIX SUR INTERNET, LE CLOUD COMPUTING ET LE MARKETING À LA PERFORMANCE SUR INTERNET ET MOBILES.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur du numérique présente des aléas. Le taux de croissance du secteur d'activité présenté ne préjuge en rien de la performance du Fonds.



SANTÉ

Le secteur de la santé présente une large variété de domaines d'investissements que ce soit dans l'industrie pharmaceutique, la biotechnologie, les équipements et technologies médicales et les services. C'est un secteur dynamique qui bénéficie de moteurs de croissance structurels stables, liés au vieillissement de la population, à l'augmentation des maladies chroniques dans les pays développés, mais aussi au développement de l'accès aux soins dans les pays émergents. Ces facteurs dopent la croissance de la demande en soins. Autre levier de performance : l'innovation. La santé constitue un secteur en pleine mutation technologique avec le développement du numérique, des outils intelligents connectés, de la télémédecine.

DANS CE DOMAINE, LES FCPI DE VATEL CAPITAL ONT NOTAMMENT PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : IMPLANTS RACHIDIENS, IMAGERIE MÉDICALE, DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DES ALLERGIES, THÉRAPIES INNOVANTES EN ONCOLOGIE.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur de la santé présente des aléas.

PROFIL DE RISQUE

Profil de risque Risque de perte en capital

La valeur des actifs sous-jacents peut baisser, ce qui se traduira par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire la perte totale de l'investissement réalisé.

Risque de liquidité

Les titres non cotés ne bénéficient pas d'une liquidité immédiate, les investissements réalisés par le Fonds étant susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années. Des conditions de marché défavorables peuvent limiter ou empêcher la cession des titres admis sur un marché français ou étranger, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Par ailleurs, le Fonds étant souscrit par un nombre restreint d'investisseurs, la liquidité des Parts peut s'avérer très réduite au cours de la durée de vie du Fonds.

Risque actions (non cotées sur les marchés réglementés)

Le Fonds investit dans des PME pouvant avoir du mal à trouver un acquéreur du fait de l'absence de marché secondaire, ce qui pourrait engendrer la cession des titres à des prix bas et la baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

Risque actions (cotées sur les marchés réglementés)

La baisse des marchés d'actions peut entraîner une diminution de la valeur liquidative des titres, OPCVM et FIA en portefeuille, donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations

Le Fonds est potentiellement exposé à des sociétés dont la taille de capitalisation peut être faible. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Cela peut faire baisser la valeur liquidative plus fortement et plus rapidement.

Risque relatif aux obligations convertibles (non cotées sur les marchés réglementés)

Une obligation convertible présente un risque de crédit avant sa conversion éventuelle, et un risque action non cotée après sa conversion, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux

Le risque de taux est proportionnel à la part des actifs obligataires. Une hausse des taux pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement du Fonds par rapport à l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative des parts du Fonds peut baisser. Le risque de change sera limité à 10 % de l'actif du Fonds.

Risque de crédit

Le Fonds peut investir dans des actifs monétaires et obligataires. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur de ces créances peut entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

Risque lié au niveau de frais élevés

Le niveau des frais auxquels est exposé ce Fonds suppose une performance élevée, et peut donc avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement. La performance, fonction de la composition de l'actif du Fonds, peut ne pas être conforme aux objectifs de l'investisseur.

Risque lié à l'investissement en titres high yield (spéculatifs)

Aucun critère de notation minimum n'étant requis dans la sélection des produits de taux, l'actif du Fonds pourra potentiellement être constitué de titres dits spéculatifs (notation long terme inférieure à BBB- chez Standard & Poor's).

Risque en matière de durabilité

Par « risque en matière de durabilité », on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement, comme indiqué dans la législation sectorielle, en particulier dans les directives 2009/65/CE, 2009/138/CE, 2011/61/UE, 2013/36/UE, 2014/65/UE, (UE) 2016/97 et (UE) 2016/2341, ou dans les actes délégués et les normes techniques de réglementation adoptés en vertu de ces actes.

Méthode de calcul du risque global

En conformité avec les dispositions de l'article R214-30 du CMF, la Société de gestion appliquera la méthode de calcul de l'engagement en vue d'évaluer le risque global du Fonds.



CARACTERISTIQUES DU FONDS

Code ISIN	FR0014010YH8
Société de gestion	Vatel Capital SAS (Agrément GP-08000044)
Dépositaire	BFCM
zone géographique	France
Durée de vie du fonds	6 ans, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2031
Valeur nominale de la part	100 €, hors droits d'entrée.
Souscription minimale	1 000 €, soit 10 parts (hors droits d'entrée)
Valorisation	Semestrielle, le 31 mars et le 30 septembre de chaque année.
Droit d'entrée	5 % maximum
Durée de blocage des parts	Jusqu'au 31 décembre 2031 au plus tard

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'il est prévu dans son règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée	0,83 %	0,83 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,50 %	1,20 %
Frais de constitution	0,15 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	-	-
Frais de gestion indirects	0,01 %	0,00 %
Total	3,49 %	2,03 %

AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée maximale de six années, soit jusqu'au 31 décembre 2031 au plus tard. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Document d'Informations Clés ».

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 30 juin 2025, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP et FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante:

DÉNOMINATION	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE DES INVESTISSEMENTS DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE TITRES ÉLIGIBLES
FIP Kallisté Capital n°8	2015	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°9	2016	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°10	2017	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°11	2018	82,11 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°12	2019	70,73 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°13	2020	102,72 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°14	2021	75,20 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°15	2022	101,66 %	30 juin 2026
FIP Kallisté Capital n°16	2023	71,01 %	30 juin 2027
FIP Kallisté Capital n°17	2024	17,50 %	30 juin 2028
FIP Mascarin Capital n°1	2017	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Mascarin Capital n°2	2018	71,80 %	quota atteint
FIP Mascarin Capital n°3	2020	102,39 %	quota atteint
FIP Mascarin Capital n°4	2022	46,60 %	30 juin 2026
FCPI Dividendes Plus n°8	2020	98,49 %	quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°9	2021	71,11 %	quota non atteint
FCPI Dividendes Plus n°10	2022	28,00 %	30 juin 2026
FCPI Dividendes Plus n°11	2023	5,80 %	30 juin 2027
FCPI Dividendes Plus n°12	2024	1,80 %	30 juin 2028

À PROPOS DE VATEL CAPITAL

Société de gestion indépendante et entrepreneuriale agréée par l'AMF, **Vatel Capital est spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées.**

Avec près de 500 M€ d'actifs sous gestion, elle s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de dix ans. Nous investissons dans des entreprises de nombreux secteurs, notamment ceux de la santé, des énergies renouvelables, des services aux entreprises et d'Internet et proposons également une offre financière sur les actifs tangibles tels que la forêt, les terres agricoles et les énergies renouvelables.

Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie « non coté ».

En 2015, 2018, 2021, 2022 et 2023 le FCP Vatel Flexible a obtenu le Lipper Fund Award.

En 2020, **Vatel Capital** est élue 2ème société préférée des CGPI dans la catégorie "Capital Investissement" du journal Investissements Conseils.

En 2022, **Vatel Capital** reçoit « le premier prix de la rédaction » du journal Investissements Conseils dans la catégorie « Autres diversifications ».

En 2020, 2022 et 2023, **Vatel Capital** s'est vue récompensée au palmarès de Gestion de Fortune dans la catégorie Capital Investissement.

En 2024, la SC Terres Invest s'est vue décerner le prix de l'innovation par le magazine "Investissements Conseils"

Le GFI Vatel a obtenu le trophée d'or du magazine "Le revenu" en 2024 et 2025.



QUESTIONS/RÉPONSES FRÉQUENTES SUR NOS FCPI

Le FCPI Dividendes Plus n°13 verse-t-il un dividende ?

Non, les revenus du fonds sont capitalisés. Le Fonds ne procédera à aucune distribution pendant sa période d'indisponibilité fiscale, soit pendant un délai de cinq ans à compter de la fin de la période de souscription des parts A du fonds.

À combien s'élève ma réduction d'impôt ?

La souscription à un FCPI ouvre droit à 25% de réduction d'impôt. Les versements ouvrant droit à la réduction d'impôt sont retenus, à proportion du quota d'investissement en PME éligibles que le fonds s'engage à atteindre. Pour cette raison et afin de maximiser votre réduction d'impôt, le FCPI Dividendes Plus n°13 a pour objectif d'être investi à hauteur de 100 % de son actif en PME éligibles.

La réduction d'impôt s'applique-t-elle à l'assiette imposable ou à l'impôt dû ?

La réduction d'impôt s'applique sur l'impôt dû.

La réduction d'impôt peut-elle être reportée ?

Non. Si votre investissement ouvre droit à une réduction d'impôt supérieure à votre impôt, le surplus ne pourra pas être reporté l'année suivante.